

Interpellation de Pap Ndiaye sur le recours de Kai Terada

Salon européen de l'éducation, vendredi 25 novembre 2022

Le vendredi 25 novembre 2022, le ministre de l'Éducation de et la Jeunesse, M. Pap Ndiaye, était invité à une conférence intitulée « [L'innovation pédagogique, c'est quoi ?](#) » organisée par le Café pédagogique, Libération et la MGEN au salon européen de l'éducation.

Nous nous sommes rendus à cette conférence, avec Kai Terada et quelques collègues du lycée Joliot-Curie de Nanterre, afin d'interpeller Pap Ndiaye sur le recours de Kai Terada.

Pendant la conférence, Kai Terada a pu prendre la parole pour interpeller Pap Ndiaye sur la répression dans l'Éducation nationale et sur son recours hiérarchique. Le ministre n'a pas souhaité s'exprimer publiquement sur le recours mais a formulé une réponse concernant la répression.

À l'issue de la conférence, une enseignante du lycée Joliot-Curie a pu échanger brièvement en aparté avec Pap Ndiaye au sujet du recours hiérarchique de Kai Terada.

Résumé

Concernant la répression dans l'Éducation nationale, Pap Ndiaye considère que :

- lui et le Ministère entretiennent *de bonnes relations avec les organisations syndicales* et que *c'est certainement pas lui qui va s'engager dans la répression syndicale,*
- il est *favorable à ce qu'il y ait un maximum d'horizontalité* dans l'Éducation nationale et il nous explique qu'*on y va progressivement, on change les choses, mais ça ne se fait pas en quelques mois.*

Concernant le recours de Kai Terada, il nous a expliqué qu'il y a un contentieux en cours, qu'il ne peut donc rien faire et que c'est le tribunal administratif qui doit juger l'affaire.

Analyse

La posture adoptée par Pap Ndiaye sur le recours de Kai Terada (selon laquelle il ne peut plus rien faire maintenant qu'il y a contentieux) est un mensonge. Le Ministre a le pouvoir d'agir et de réintégrer Kai Terada en toute légalité en faisant droit au recours hiérarchique qui lui est adressé. S'il ne le fait pas, c'est qu'il ne veut pas le faire.

Si Pap Ndiaye ne veut pas s'engager dans la répression syndicale comme il nous l'a expliqué, il doit le prouver en faisant droit au recours de Kai Terada. Il a jusqu'au 3 décembre pour le faire.

Pour interpeller le Ministre à ce sujet à quelques jours de la fin du recours, nous serons présents et appelons à venir massivement à un rassemblement ce mercredi 30 novembre à 14h30 devant le ministère de l'Éducation nationale, place Jacques Bainville, Métro Solférino.

Retrouvez toutes les infos sur notre site : SoutienAKaiTerada.org

Question de Kai Terada pendant la conférence ([lien vers les vidéos](#))

Pendant la conférence sur l'innovation pédagogique, Kai Terada a pu interpeller Pap Ndiaye sur la répression dans l'Éducation nationale et sur son recours hiérarchique. Nous retranscrivons ici leur échange (verbatim).

Kai Terada : Alors, j'aurais quelques remarques et une question à poser à monsieur Pap Ndiaye. Donc, je m'appelle Kai Terada, donc j'appartiens au collectif « Sois Prof et Tais-Toi » des enseignants réprimés de l'Éducation nationale, et je pense qu'il y a un consensus autour de cette table pour dire que l'innovation, ça suppose une liberté et un fonctionnement fondamentalement horizontal, or ce que l'on constate aujourd'hui, dans l'Éducation nationale, dans la gestion des personnels (parce que je suis militant syndical aussi, donc c'est des choses, des questions qui m'intéressent), c'est au contraire un fonctionnement qui est toujours plus vertical, et toujours plus autoritaire, et l'une des grandes innovations qu'on a constatée dans la gestion des personnels ces deux, trois dernières années, c'est l'utilisation massive des mutations « dans l'intérêt du service », notamment d'enseignants qui sont engagés sur des pédagogies alternatives et qui donc n'ont pas plu à la hiérarchie. Moi-même, j'en ai fait l'expérience, puisque j'ai été suspendu puis muté « dans l'intérêt du service » en ce début d'année, sans motif, sans production de témoignages, ni de PV, ni de faits circonstanciés, sans rien. Et ça c'est rendu possible par les nouvelles règles qui existent aujourd'hui c'est-à-dire les missions d'inspection à 360° et les mutations « dans l'intérêt du service ». Donc je voulais avoir votre avis sur cette question là, sur qu'est-ce que vous pensez de ce fonctionnement, cet environnement administratif, est-ce qu'il permet vraiment l'innovation pédagogique. Et question accessoire, je vous ai adressé un recours hiérarchique qui arrive à échéance dans une semaine et j'aimerais savoir si vous allez répondre à cette question.

Pap Ndiaye : Je ne parle pas des cas personnels, mais ce que je peux vous dire c'est, un, que j'entretiens personnellement, et au-delà le ministère de l'Éducation nationale, dans, dans sa, autour de moi je dirais, de bonnes relations avec les organisations syndicales, elles pourront vous le dire, ce n'est pas moi qui le dit, ça ne veut pas dire qu'on est d'accord sur les sujets, mais ce sont des relations extrêmement fluides, ça n'est pas moi qui le dit non plus, respectueuses, on s'écoute beaucoup, je reçois beaucoup les organisations syndicales et c'est certainement pas moi qui vais m'engager dans la répression syndicale. Ensuite, moi je suis aussi favorable à ce qu'il y ait un maximum d'horizontalité, laissez aussi, laissez-moi si j'ose dire, je ne veux pas personnaliser à outrance la chose, mais laissez aussi du temps pour évoluer, pour fluidifier les choses, pour avoir plus d'écoute, ça ne se fait pas d'un coup de baguette magique ce genre de chose, c'est une grosse maison que l'Éducation nationale, il y a beaucoup de réglementaire, comme on dit, donc on y va progressivement, on change les choses, mais ça ne se fait pas en quelques mois.

Échange en aparté à l'issue de la conférence

Enseignante au lycée Joliot-Curie, j'ai pu interpeller Pap Ndiaye à l'issue de la conférence. Voici en substance le contenu de notre bref échange.

Moi : Monsieur le ministre, bonjour.

Ministre : Bonjour, *serrage de main*.

Moi : Vous nous dites qu'il faut du temps mais il ne vous reste qu'une semaine pour intervenir en faveur de Kai Terada. Il demande un recours hiérarchique et vous avez jusqu'au 3 décembre pour nous aider à le réintégrer au lycée.

Ministre : Si j'ai bien compris il y a un contentieux en cours avec M. Terada. Je ne peux rien faire, c'est le tribunal administratif qui doit juger l'affaire.

Moi : Si vous pouvez agir justement pour ne pas que le dossier aille jusqu'au tribunal administratif, et dure des années. Acceptez-vous de prendre une lettre qui résume toute l'histoire que nous avons rédigé et que nous avons ici ?

Ministre : non, je ne peux rien prendre (*en me montrant ses mains vides*).

Moi : peut-être qu'un de vos conseillers ou des personnes qui vous accompagne aujourd'hui peut le prendre pour vous ?

Ministre : non on ne peut pas.

Agent de sécu : non on ne prend rien, allons-y monsieur le ministre. *Le ministre se lève et s'écarte.*

Moi : s'il vous plaît monsieur le ministre, nous sommes désespérés. Le lycée va mal...

Le ministre n'a sans doute pas entendu la dernière phrase car d'autres personnes sont intervenues pour le solliciter, lui donner une carte de visite (prise par l'agent de sécu).